



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 12 mai 2020

**Monsieur le Maire
5, rue de l'Hôtel de Ville
06364 NICE cedex 4**

Situation des agents du service Éducation

Monsieur le Maire,

Nous tenons à vous alerter, par la présente, de la situation faite aux agents du service Éducation et relative au temps de travail annualisé.

En effet, nous venons d'apprendre de manière incidente qu'il leur est demandé, aujourd'hui, de réaliser un temps de travail de 09h00 sur les Centres de Loisir Sans Hébergement (CLSH) du mercredi, au lieu des 07h30 effectuées habituellement.

Cette modification d'horaire n'a fait l'objet d'aucune information en Comité Technique.

Renseignement pris auprès de Monsieur le Responsable du personnel des Écoles, il apparaît que les agents devant réaliser les CLSH du mercredi et des vacances scolaires, qui ont fait l'objet d'un placement en Autorisation Spéciale d'Absence Covid 19, ont été déprogrammés pour la durée du confinement.

Aujourd'hui, il leur est demandé de réaliser 09h00 de temps de travail sur les activités extrascolaires au lieu des 07h30 habituelles pour récupérer des heures qu'ils sont pourtant réputés avoir réalisées.

Nous tenons, en premier lieu, à rappeler que le placement en Autorisation Spéciale d'Absence a été organisé dans le cadre de la pandémie : tout agent placé dans cette position administrative n'a donc pas à rendre les heures non réalisées.

D'autre part, cette disposition nous apparaît contraire aux dispositions définies dans l'article 20 de la loi n°83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Pour finir, en demandant aux agents de l'Éducation de réaliser ces heures, notre Administration rompt le principe d'égalité de traitement entre les fonctionnaires et contractuels de notre collectivité.

Aussi, nous vous demandons, par la présente, de bien vouloir intervenir pour faire cesser cette situation.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**P/ Le Syndicat CGT
Le Secrétaire Général**



Hugues JEFFREDO